



PROCES VERBAL

Réunion Plénière CSE

DU 14/03/2024

<p>PREPARATION DATE : 08/03/2024</p> <p>REUNION PLENIERE DATE : 14/03/2024</p> <p>LIEU : 100 Avenue Sénéquier 83000 Toulon</p> <p>Début de séance 8h30 Fin de séance 12h30</p>	<p>SONT PRESENTS :</p> <p>DG PRESIDENT CSE : M. BLONDEAU</p> <p>ASSISTANTE PRESIDENT : MME HOVETTE SOYER</p> <p>INVITES PRESENTS :</p> <p>LES ELUS NON CADRE :</p> <p>Stéphane PEIGNIER Secrétaire CSE DS FO Emilie LE ROUX Secrétaire adj CSE FO Nadine VERNET FO Julie FRAISSE FO Bérangère JOUAN FO Hervé VOULAND FO Lisa BEVILACQUA FO Johanna MAURY FO Chantal SECONDI FO Beatrice BILLION DS CFDT</p> <p>ELU CADRE :</p> <p>Pascal VANDEPOORTE</p>	<p>SONT ABENTS :</p> <p>ABSENTS EXCUSES : ELUS CADRES :</p> <p>ELUS NON CADRES : Romain LE ROUX Corinne SIARD</p> <p>ABSENTS NON EXCUSES :</p>
--	--	--

Point Employeur :

➤ Consultation du CSE : Note du PPEA (Voir annexe)

Johanna Maury : Vu de l'extérieur nous percevons des appréhensions que peuvent avoir certains salariés à changer de manager. Ils sont satisfaits de l'organisation actuelle et la trouve cohérente. Si vous mettez en œuvre ce projet pouvez-vous envisager un accompagnement des professionnels non cadre mais aussi de l'encadrement ?

M. Blondeau DG : Nous avons mis en place un accompagnement avec une psychologue du travail et ODALIA par le biais d'abord d'une enquête RPS. Une enquête dont le retour doit se faire bientôt. Mais j'insiste sur le besoin d'avoir une réponse de votre part sur la consultation.

Lisa Bevilacqua : Il est important de ne pas en rajouter sur une situation qui est déjà tendue.

Johanna Maury : Comme nous avons pu le constater sur d'autres établissements le changement de management, sans parler des compétences, peut être compliqué. C'est notre point de vigilance : Comment allez-vous accompagner l'encadrement à améliorer sa façon de manager et enfin faire adhérer les équipes au changement d'organisation ?

M. Blondeau DG : Il y a des professionnels qui sont satisfait de ce management. Mais effectivement d'autres ne s'y retrouvent pas.

Stéphane Peignier : De plus les salariés ne semblent pas avoir été informés de la plupart des points de modification évoqués. Cependant la note précise qu'ils se sont positionnés favorablement à l'exception d'un point concernant les coordinateurs.

M. Blondeau DG : Mme Hajjar affirme en avoir parlé avec eux lors de plusieurs réunions. Les propositions faites vont permettre de soulager la Direction du Pôle qui est seule contrairement à avant.

Stéphane Peignier : Pour moi vous devez prendre aussi en compte que les cadres de Direction autant que la Direction du Pôle sont en surcharge de travail. D'ailleurs nous remarquons qu'ils ont du mal à exprimer leur souffrance à leur hiérarchie.

M. Blondeau DG : De toutes façons lorsque les trois sites du PPEA seront regroupés sur la Farlède le pilotage de l'ensemble sera simplifié. Mais nous devons nous réorganiser. Pour la cuisine nous allons embaucher un chef d'exploitation ce qui est nécessaire. Dans la transformation des ESAT, nous devons aller vers des métiers qui permettent des passerelles vers le milieu ordinaire pour les ouvriers tout en développant des activités suffisamment rémunératrices.

Les élus à la majorité : Nous rappelons que le Pôle Parcours Emploi Accompagné est dans une période d'évaluation des RPS. Nous vous demandons d'attendre la fin de cette période afin de connaître les préconisations de la part de la psychologue du travail et ODALIA (AIST) avant toute modification des conditions de travail des professionnels.

Vote des élus : 1 pour ; 9 absentions

Points Des Elus :

1. Signatures des PV de CSE validés

Mme Hovette Soyer et Stéphane Peignier : Cela se fera en fin de séance.

N'a pas été fait.

2. Validation : Précédent PV CSE.

Validation à l'unanimité du PV du CSE n°8 du 11/01/2024 et n°9 du 08/02/2024

3. Point Trésorerie du CSE :

- **Rapport de trésorerie**, report de la validation au mois de juin 2024. A valider en réunion CSE RDV Expert-comptable 28.03.2024. Présence requise pendant la réunion : Trésorier, Trésorier Adjoints, Secrétaire, Julie Fraisse.
- **Point ASC** : Solde COS 2023 environ 4900€.

Stéphane Peignier : En l'absence des trésoriers je me permets de prendre le relai.

Concernant les ANCV de l'été. Le montant par salarié est calculé en fonction du solde COS de l'année précédente. Cependant en 2022 le solde été de plus de 12.000€ alors qu'en 2023 le solde n'est que de 4.900€ si pas d'erreur.

Nous devons donc réétudier cette option et voir si nous pouvons rallonger la somme en fonction des subventions de l'employeur. Ce qui aura un impact négatif pour les fêtes de fin d'année.

Pour rappel les ANCV pour l'été de 2023 ont été distribués en fin d'année le temps de s'organiser avec la banque suite à nos élections qui ont eu lieu en juin 2023.

- Point AEP

Stéphane Peignier : Le point AEP sera fait ultérieurement par un des trésoriers.

Aujourd'hui **pas de vote des élus** car il n'y a pas de décisions importantes.

Vote des élus

4. CPOM :

- Pouvons-nous avoir le calendrier des négociations de la prochaine période ?

M. Blondeau : Notre 1^{er} CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) se termine fin 2025.

Nous serons normalement en négociation avec les autorités de tarification en 2025. Mais nous les interrogerons fin 2024. Nous devons nous rencontrer à mi CPOM (en 2023) mais cela n'a pas eu lieu. Nous avons eu une réunion très courte en février 2024 avec trop de sujet à balayer.

- Pouvons-nous avoir un bilan de la période écoulée, fiche par fiche ?

M. Blondeau : Nous le faisons chaque année dans le cadre de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses).

Du coup nous en parlerons avec vous le 27 juin juste après l'AG AVENS. Mme Changea vous fera comme l'année précédente une présentation globale.

On ne peut pas vous présenter les chiffres tant qu'ils n'ont pas été validés en AG.

Comme vous le demandez nous vous les présenterons Pôle/Pôle et s'il le faut par établissement ainsi qu'un bilan des fiches action.

La consultation qui est prévue tous les trois ans. La prochaine aura lieu l'année prochaine.

Stéphane Peignier : Pour la consultation nous vous convierons avant l'AG AVENS ?

Mme Hovette Soyer : Nous n'avons pas le droit de vous présenter les comptes avant de les présenter en AG c'est juridique. De plus lorsque ce sont des comptes déjà passés.

5. Nous souhaitons la présence des deux RP non élus au CSE, pour la réunion plénière d'Avril 2024

- Objectif : Faire le point sur le retour des questions/réponses des RP + le fonctionnement général des RP (ex : les questions doivent être remontées au CSE pour être traitées en conséquence). Redéfinir la procédure et mise à jour du RI du CSE Voir annexe.

M. Blondeau : Oui sans problème. On parle de Didier Bouteuil et Caroline Sbaffi. On les invite au mois d'avril et si on doit modifier le RI on le votera à ce moment-là.

6. Information et/ou consultation du CSE pour les fiches de fonction et/ou procédures de travail

- Modification des conditions de travail -> nous demandons que la démarche soit clarifiée avec l'employeur.

Stéphane Peignier : Lors d'un entretien téléphonique avec l'inspecteur du travail, il m'a confirmé que nous devons être consultés sur les fiches de fonction.

L'idée est d'être consultés s'il y a des modifications qui augmentent la charge de travail ou qui sortent du champ habituel de la fonction ou des missions.

Pour exemple : des secrétaires qui gèrent du médical sur demande de la hiérarchie alors que ce sont des missions qui demandent d'avoir d'autres connaissances et/ou compétences.

M. Blondeau : Les fiches de fonction ne précisent pas tout mais nous y intégrons l'essentiel des missions. Concernant les secrétaires qui gèrent de l'administratif médico-social à qui on demande de gérer aussi du médical ne fait pas d'elle des secrétaires médicales. Nous restons dans le même champ.

Johanna Maury : La fiche de fonction ne quantifie pas la charge de travail. Si on ajoute une mission qui peut prendre beaucoup de temps on augmente la charge de travail. De plus la partie médicale doit être maîtrisée ne serait-ce que pour traiter les besoins en fonction des ordonnances médicales.

M. Blondeau : Effectivement, pour la charge supplémentaire de travail le professionnel doit en discuter avec sa hiérarchie et pour les connaissances nous pouvons envisager une formation.

Lisa Bevilacqua : Il est important aussi de quantifier la charge de travail liée à la partie médicale pour ajuster la rémunération.

Emilie LeRoux : Il ne faut pas non plus que cela impacte le travail de base.

M. Blondeau : Il faut voir tout ça avec la Direction de Pôle.

7. Superposition de fonctions et/ou de tâches (cadre et non cadre)

- Nous demandons une évaluation de la charge de travail en amont du changement. Afin d'éviter l'usure qui engendre des arrêts de travail et met en difficulté le fonctionnement du service.
- Nous demandons que le salarié puisse accepter ou refuser la superposition de plusieurs fonctions et/ou nouvelles missions.
- Nous demandons l'étude d'une revalorisation salariale si le salarié accepte. Démarche en amont de la prise de nouvelles fonctions et missions en lien avec le CSE.

M. Blondeau : Nous procédons à une évaluation à chaque fois. Si un poste doit évoluer nous ne laissons pas le choix. Si un salarié exprime être en difficulté nous proposerons un accompagnement.

Pour exemple : le public accueilli évolue, il est vieillissant. Les professionnels sont obligés de s'adapter à cette évolution mais parfois avec de la formation.

Lisa Bevilacqua : Nous avons un usager qui est appareillée sous oxygène. Les salariés ne se sentent pas toujours de l'accompagner dans les sorties. Ils ont peur de mal faire car cette situation les protocoles sont complexes.

M. Blondeau : Posez la question en RP. C'est une situation individuelle pour laquelle nous n'avons pas toutes les données.

8. Nous souhaitons plus de clarté quant à l'embauche des IDE et de leur classification de l'ancienneté.

M. Blondeau : Nous avons passé tous les IDE au minimum à 7 ans d'ancienneté sur la grille. S'il y a eu un oubli il faut que la personne contacte le service RH. Après vérification il n'y a pas eu d'oubli.

Cette mesure a été mise en place au vu des difficultés de recrutement.

9. IDEC

- Pouvez-vous mettre en application la loi concernant la désignation des IDEC et effectuer un appel à candidature pour permettre une équité et une possibilité d'évolution de carrière ?

Stéphane Peignier : Selon la loi, pour être IDEC il faut au moins deux ans d'expérience.

Mme Hovette Soyer : Pour nous c'est un prérequis pour passer la formation. Mais nous pouvons placer un IDE en faisant fonction d'IDEC.

Stéphane Peignier : Sachant que nous sommes sur une fonction en tension. Nous voudrions que l'opportunité de devenir IDEC soit classée aussi dans les évolutions de carrière. Pour lutter contre le départ d'infirmiers.

Mme Hovette Soyer : Nous avons une situation sur Gonfaron où Mme Menges a été honnête avec une infirmière qui avait l'opportunité d'être embauchée ailleurs. Mme Menges lui a dit « si vous candidatez vous n'aurez pas le poste ». C'est un risque qu'elle a préféré lui annoncer.

Et cela reste au choix aussi du Directeur.

Les élus : Nous n'avons pas la même version. Il a été précisé aussi que le choix a déjà été fait. Ce qui est désolant est que l'infirmière en question très appréciée de tous n'aurait pas postulé ailleurs si elle avait su qu'un poste d'IDEC allait être créé. C'est une grosse perte pour l'institution.

M. Blondeau : Nous ne voulons plus non plus recruter par défaut.

Cela ne remet pas en question les compétences professionnelles de la personne, c'est une personne hypersensible. C'est juste que nous pouvons penser que la rencontre professionnelle attendue ne se fera pas. Nous ne voulons pas non plus mettre les personnes en échec.

Stéphane Peignier : Moi aussi je suis hypersensible ce n'est pas pour autant que je n'assume pas à mon poste de moniteur principal.

M. Blondeau : Oui, mais nous ne pourrions pas te proposer un poste de cadre.

10. Alerte concernant les services paramédicaux

- Nombreux départs de professionnels cadres et non cadre **récent**.
- Présence accrue d'intérimaires.
- Avez-vous questionné **directement** les professionnels sur les raisons de leurs démissions ?

Mme Hovette Soyer : Dans les échanges se sont souvent les directions de Pôle qui s'entretiennent avec les professionnels.

M. Blondeau : Ceux que nous rencontrons ont des raisons différentes. Ils veulent même changer de secteur d'activité. Ils veulent aussi avoir un confort de vie.

Stéphane Peignier : Les professionnels que nous avons rencontrés nous ont souvent exprimé une certaine déception sur les conditions de travail ce qui est à l'origine de leur décision. Alors que beaucoup auraient voulu rester. Cela concerne essentiellement le paramédical.

Lisa Bevilacqua : Les personnes ont exprimé un sentiment de ne pas être pris en considération.

Julie Fraisse : De plus on est dans un cercle vicieux parce que les départs sont récurrents. Les salariés qui restent en sont perdus de ce cycle de changement revient tout le temps.

On a perdu nos coordinateurs, les cadres. Nous restons optimistes mais cela fragilise les équipes.

M. Blondeau : Sachez que nous avons les mêmes intentions que vous. Nous entendons ce que vous vivez. Mais on essaye de s'adapter.

Lisa Bevilacqua : Les personnes partent déçues. Il faut comprendre et chercher pourquoi.

Pascal Vandepoorte : Aujourd'hui il n'y a plus d'humanité. En tant que cadre j'essaie de recréer du lien.

M. Blondeau : Oui et ce que nous avons comme retour pour Coty avec Mme Menges.

Pour répondre aux problématiques nous nous sommes demandés comment améliorer la question du soin. Nous prévoyons d'avoir un directeur des soins au niveau de l'association qui travaillera en lien avec les IDEC et Directions de Pôle.

11. Effectif salariale

- Devez-vous prendre en compte les intérimaires présents depuis longtemps dans le calcul des effectifs pour les droits collectifs ? (12 derniers mois) ?

Mme Hovette Soyer : Pour ceux qui sont sur un poste de remplacement nous ne pouvons pas les compter. Nous comptons uniquement ceux qui sont en surcroît d'activité au prorata de leur temps de travail.

12. Adresse CSE – 100 avenue Sénéquier – 83000 TOULON

- Pouvons-nous définir ensemble un fonctionnement concernant le courrier du CSE ?

Mme Hovette Soyer : Pour votre courrier nous mettrons une bannette dans le bureau de M. Fouquet. Il n'y a rien de confidentiel, vous pouvez venir même le vendredi.

13. Vols

- À la suite des nombreux vols (clefs, argent, coffre.) sur plusieurs pôles. Pouvés-vous nous faire un état des lieux en nous précisant les actions que vous avez entreprises pour éviter ce genre d'événement porteur de RPS ? (Procédures de sécurisation)

M. Blondeau : Sur Coty est-ce réglé ?

Johanna Maury : Nous devons nous rencontrer à nouveau avec Mme Frossard pour rediscuter de la procédure. Pouvons-nous la valider en CSE ?

M. Blondeau : Non puisque vous définissez la procédure avec la hiérarchie.

Les élus : Nous voulons savoir qui porte la responsabilité de la manipulation d'argent en espèces ?

De plus cette question est liée aussi au fait que sur le FAM JMCarvi un trousseau entier de clés a été volé. Ces clés permettent d'ouvrir toutes les portes du Pôle y compris des locaux du Roitelet dont le local CSE. Nous rappelons qu'il y a eu deux intrusions dans le local CSE dont une avec effraction sur la porte d'une armoire.

M. Blondeau : Pour Carvi il n'y aura plus d'argent dans les coffres, tout partira à la banque. La Police est venue et nous savons quel clé et l'heure des faits.

14. Plan Vigipirate

- Fermeture des établissements, risques liés aux intrusions (vols.) Pouvons-nous avoir un état des lieux ? Quel est l'évolution du plan Vigipirate mis en place par l'état et concernant les structures médico-sociales : Etbs type foyer ;MAS ;ESAT ;Divers services ;EA

M. Blondeau : Je vais vous laisser répondre M. Peignier puisque vous aviez déjà posé la question.

Stéphane Peignier : Il y a eu un allègement des mesures nationales. Les ESAT gardent le portail ouvert en journée et pour les foyers le portail quand il y ait reste fermé.

Julie Fraisse : Quand quelqu'un sonne au portail de Carvi nous ne voyons qui sonne et c'est de même à Gonfaron.

M. Blondeau : Nous allons étudier la possibilité d'installer des visiophones.

15. Visites de site IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) et RP :

- Nous vous demandons de bien vouloir établir une procédure de déroulement de ses visites (Puis inscrite au RI du CSE) afin de :
 - Permettre aux CSE et CSSCT d'avoir un retour rapide.
 - D'effectuer ses visites en présence d'un membre du CSE sur les sites où il n'y a pas de RP.
 - D'effectuer des visites CSE IPRP sur les chantiers extérieurs à l'association notamment pour l'EA et les activités ESAT.

M. Blondeau : La consigne est que l'IPRP voit directement avec les RP pour définir une date et des horaires. Il doit au moins s'assurer que les RP soient présents.

Stéphane Peignier : Pour nous ce qui est important c'est qu'il y ait aussi un retour rapide à la CSSCT.

Sur P. Arène nous avons fait le tour ensemble. C'est M. Guez qui prenait des notes. Dans la foulée il a rencontré le Cadre Direction de l'établissement. Ceci il y a plusieurs mois. A ce jour nous n'avons aucun retour pas même de la rencontre avec la hiérarchie.

Pour exemple d'une situation importante voir urgente : Nous avons constaté une butée au pas d'une porte qui peut occasionner des TMS. La fréquence de passage de chariots est élevée au quotidien. Il a préconisé dans nos échanges de faire une pente légère en béton. A ce jour rien est fait.

M. Blondeau : Pour l'instant par rapport à l'IPRP nous nous sommes engagés à ce qu'il visite les sites en présence des RP. Nous nous sommes aussi engagés qu'à chacune de ses mises à jour des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) que les documents vous soient soumis à consultation.

Stéphane Peignier : Nous sommes d'accord mais en cas d'urgence comme l'exemple donné.

M. Blondeau : Pour cela dans l'établissement il faut se mettre autour de la table et trouver une solution.

Lisa Bevilacqua : C'est pour cela que Stéphane en parle maintenant à nouveau car dans le déroulé de la procédure aujourd'hui rien est fait.

M. Blondeau : Sans procédure, lors de la réunion CSE en présence des RP nous conviendrons qu'en cas d'urgence définie avec M. Gues IPRP une réflexion immédiate sera portée.

16. Intérim

- Pouvons-nous avoir un rapport (rapport social) de l'évolution de l'utilisation de l'intérim dans l'association et ce même si nous avons accès à la BDES ?
- Jeunes diplômés :
 - La loi sera-t-elle mise en place à partir du 1^{er} avril 2024 ?
 - A partir de combien de temps d'expérience, peuvent-ils prétendre à un poste en intérim ?

- Selon la nouvelle loi Art.L313-23-4, est-il possible de procéder à un accueil renforcé sur des missions d'au minimum 5 jours consécutifs ? (Binôme)

M. Blondeau : Concernant le rapport vous aurez un retour bilan par Mme Changea. Concernant la loi sur les intérimaires tous les décrets ne sont pas sortis.

17. **Fiches de paies (PAVA)**

- Les professionnels désirent recevoir les fiches de paies avant le 10 de chaque mois comme la majorité des salariés de l'association ?

M. Blondeau : Nous étudions d'autres solutions et notamment la dématérialisation.

Mme Hovette Soyer : Par contre cela a un coût. Mais ce sera pour réduire le papier.

18. **CVS**

- Peut-on avoir les protocoles pour les élections des élus ouvriers et salariés concernant les CVS et l'instance mixte ?
- Peut-on avoir les fiches missions des élus de l'instance mixte et des CVS ?

M. Blondeau : CVS c'est le décret de 2004 qui ne change pas. Pour l'instance mixte nous n'avons pas toutes les infos et décrets.

Stéphane Peignier : Pour le poste de DRO (Délégué Représentant des Ouvriers) nous avons beaucoup de questions de la part des ouvriers. Ils veulent mieux comprendre pour quelles missions ils se présenteraient mais aussi comment ils vont pouvoir faire pour se faire connaître des électeurs des autres établissements.

Lisa Bevilacqua : Nous avons besoin de savoir pourquoi les élus salariés du CVS n'ont pas pu être présents sur plusieurs réunions consécutives à Gonfaron ? Sachant que les deux élus ont eu une modification de planning proche des réunions.

M. Blondeau : Nous en parlerons avec Mme Menges.

19. **Lettre ouverte**

- Echanges autour de la lettre ouverte d'élus envoyée à M. Blondeau le 23.02.24. **Voir annexe**

M. Blondeau : Lecture du courrier par M. Blondeau.

Je vous dis avec toute la bienveillance que je peux avoir, j'attends toujours le CR de la CSSCT.

Vous me faites un courrier sur des remarques en santé sécurité et conditions de travail 3 semaines après le CSE SSCT lors duquel la CSSCT n'avait pas de questions.

Stéphane Peignier : Pour nous c'est un courrier du CSE. Les membres du CSE ont le droit de visiter les sites et de vous faire un retour (SSCT) à vous représentant de l'employeur sans passer par les Directions de Pôle.

M. Blondeau : Est-ce que c'est le mode de communication que vous voulez avoir ?

Mme Hovette Soyer : Pourquoi ne l'avait-vous pas fait remonter par les RP ?

Stéphane Peignier : Lisa qui est RP n'était pas présente. De plus ce sont des points que nous avons déjà relevés.

Pour la buanderie de Gonfaron il y a les dangers liés au produit, aux machines à laver qui sont régulièrement en panne etc.

M. Blondeau : Vous savez que je suis accessible. N'hésitez pas à me contacter sans forcément m'envoyer une missive.

Pour Coty nous avons vu cela avec l'agent de la maintenance et un architecte. Le bureau de contrôle nous fera des préconisations. Ensuite nous agirons.

Pour le déménagement du PPEA et les inquiétudes liées au sujet de l'activité tri postal c'est un vrai sujet. Nous étudions ce problème avec beaucoup d'attention notamment pour les ouvriers et l'impact que cela aura sur les capacités d'accueil sur le site de la Farlède. Nous allons aussi avoir la visite de l'ergonome sur le Siège.

Concernant les plans des travaux, ils vous seront présentés dès qu'ils seront finis. Très bientôt.

20. Etat Financier de l'Association et/ou de ses pôles :

Il y a environ deux ans la DG avait annoncé des difficultés financières sur l'ensemble des pôles. Qu'en est-il aujourd'hui ?

21. Questions diverses :

- Peut-on personnaliser les fonds d'écrans des cessions d'ordinateur (Cession individuelle)
M. Blondeau : M. Fouquet nous demande d'être très vigilant. Peut-être que mettre un fond d'écran téléchargé sur internet peut être porteur de virus. A voir.
- Quel est le délai de réponse suite à une lettre en accusé de réception ?
Mme Hovette Soyer : Sur une situation particulière nous avons décidé de faire émettre la réponse par un autre biais. Mais sinon on répond dès que l'on peut.
- PPEA : 1 seul cadre sur deux établissements, ce qui engendre un manque de réactivité dans plusieurs décisions importantes (Exemple : commandes).
M. Vandepoorte : Il y a le fait qu'en tant que cadre sur deux sites éloignés cela impacte la réactivité pour les signatures des devis et autre. Mais l'impact vient aussi que nous devons attendre aussi le retour de la comptabilité du Siège qui participe à l'élaboration des tarifs de tout ce que nous produisons notamment sur Beaulieu.
Stéphane Peignier : Sur la blanchisserie il faudra aussi revoir le mode de tarification qui est une usine à gaz. Au lieu d'avoir un tarif par article et une remise par client nous avons un tarif par client.
M. Blondeau : Nous sommes entrain de mettre en place un outil, de gestion des stocks (GPAO) et des réapprovisionnements et de gestion des commandes.
Dès que cela sera opérationnel nous ne perdrons plus d'argent.
- Autres questions

22. Questions RP et/ou CSE :

Date et Signature

M. Blondeau Directeur Général

Stéphane Peignier Secrétaire CSE



ANNEXE point 5 :

A intégrer au RI

Procédure de déroulement des réunions Direction de Pôle et RP

- Les Directions de Pôle programment les réunions de façon à assurer :
 - Autant que possible la présence de tous les RP du Pôle. Pour éviter que les RP ne se retrouvent seuls et notamment pour les sites très éloignés.
 - Que la réunion se déroule au moins 8 jours avant le CSE suivant.
- Les RP doivent faire remonter les questions aux Directions de Pôle autant que possible 48 heures avant la réunion (Hors WE). Pour faciliter le dialogue social.
- Les Questions des RP du site et les réponses écrites des Directions de Pôle doivent remonter aux membres du bureau copie aux RP et Direction de Pôle.
 - Envoie réalisé par les Directions de Pôle et ou RP. Les RP peuvent ajouter des commentaires sur les échanges.
 - Un seul document par Pôle doit être réalisé. Les RP peuvent distinguer les sites sur le document.

Procédure validation et transmission des Questions Réponses aux salariés.

- Les documents comprenant les Questions RP, les Réponses des Directions de Pôle et les CR réalisés par les RP, seront **soumis au vote** en même temps que le PV du CSE lors duquel ils ont été annexés. Sans cela les documents n'ont aucune valeur juridique et ce notamment pour soutenir l'amélioration des conditions de travail des salariés.
- La transmission aux salariés du même document ne pourra être effectuée qu'après validation du document en CSE.
- Un des membres du bureau, en priorité les secrétaires, ordonneront la transmission aux salariés des documents du CSE en précisant la façon.